

CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE LA SAVOIE

LE SYLVAE
ZAC du Teraillet - 54 rue des Tenettes
73190 SAINT BALDOPH



Tél : 04 79 71 79 00 – Fax : 04 79 79 71 01

Email : savoie@73.medecin.fr

Site Internet : www.cdom73.org





Docteur Jean-Louis VANGI
Président

Le Changement, c'est ... en 2013 !

Pour l'Ordre des Médecins, tel aura été le cas.

Changement dans la gouvernance à l'Ordre National.

Le Dr Patrick BOUET a été élu le 27 juin 2013 en lieu et place du Dr Michel LEGMANN.

L'ordre, bien qu' asyndical et apolitique est ainsi passé d'une présidence très marquée à droite exercée par un radiologue retraité, à un médecin généraliste en exercice dans la Seine Saint Denis (93) franchement proche de la Gauche.

Les reproches faits à l'Ordre d'être une « institution poussiéreuse, arc boutée sur les privilèges de vieux médecins, éloignée des problématiques de terrain et déconnectée de la réalité économique » ne tiennent plus !

Notre nouveau président a ouvert l'ère de la Communication :

L'ordre se doit d'être à l'écoute des problématiques de chaque confrère (étudiant, médecin en exercice, retraité), de chaque type d'exercice qu'il soit libéral ou salarié, public ou privé.

L'ordre doit communiquer en direction des institutionnels, du public, des confrères et des patients.

Communiquer pour faire connaître nos missions, devenir incontournable afin de s'approprier la devise ordinaire : «Au service des médecins dans l'intérêt des patients »

Changement de locaux à l'Ordre Départemental de la Savoie.



Ces multiples missions ordinaires dont l'Ordre est investi, ont vu progresser notre activité et rendus inadéquats les locaux actuels.

Ces locaux ont donc été mis en vente et avec l'aide du Fonds d'Harmonisation de l'Ordre National, nous avons pu investir dans de nouveaux locaux plus spacieux et

mieux à même de nous permettre de remplir pleinement notre mission.

Chacun d'entre vous sera bien entendu le bienvenu dans ces locaux que vous avez contribué à financer.

Pas de changement en revanche en ce qui concerne toutes ces missions qui font notre quotidien et dans lesquelles les conseillers ordinaires se sont pleinement impliqués.

Je vous propose de les découvrir et je vous souhaite à vous-même et à ceux qui vous sont chers une excellente année 2014.

Comment fonctionne votre Conseil départemental ?

Nombreux ont l'impression que l'institution est « poussiéreuse » voire n'imaginent qu'un aspect répressif de l'institution ou constatent que les cotisations sont trop élevées .

Je pense que tout médecin ayant, soit été membre du Conseil de l'Ordre, soit ayant bénéficié de **l'écoute ou du soutien** de l'Ordre départemental ou régional, peut tordre le cou à ces idées fausses .

Parfois l'ordre (Départemental mais surtout Régional) peut aider à **rappeler** ce qui doit nous conduire **dans notre mission de Santé** Publique, face à des risques de dérive, parfois volontaire mais le plus souvent maladroite.

Il n'est jamais agréable d'être mis en cause, mais votre ordre départemental (à l'occasion des doléances et surtout **plaintes**) relayé par le Régional (comprenant un magistrat professionnel) étudient les dossiers soigneusement afin de faire ressortir l'exactitude des faits . De nombreux conflits sont ainsi réglés en conciliation (voir Docteur Pierre SERMOZ). A ce sujet les conflits sont autant entre patients et médecins qu'entre médecins eux-mêmes. La cause récurrente étant très souvent un manque de communication (manque de temps .. probablement) et également des certificats établis trop rapidement (ne pas hésiter à différer la rédaction , à solliciter un conseiller dans ce cas particulier ; nous même nous communiquons entre nous pour vous assurer la meilleure réponse .

L'ordre reçoit de nombreuses **demandes administratives** confiées à notre secrétariat permanent dont l'expérience est forte utile et sans qui nous ne pourrions répondre à vos demandes.

L'ordre assure ce que l'on appelle la **gestion du tableau** : Installations ou Inscriptions, transferts entre départements, les départs à la retraite, les décès mais aussi et surtout vérifie la validité des diplômes et compétences propres à l'exercice de la médecine conformément à notre déontologie .

De cette gestion du tableau (National) ressort la **démographie** que vous pouvez consulter sur le site national .Même si au niveau régional globalement cela semble peut inquiétant en RHONE -ALPES, certains histogrammes locaux dans nos vallées posent beaucoup de questions pour l'avenir d'une médecine de premier recours (notamment dans les zones touristiques hivernales à forte variation de population).

Les **problèmes plus complexes** peuvent être soit gérés en toute discrétion par le Président (ou un autre conseiller de votre environnement direct) .. ou en séance plénière si une réponse collégiale semble préférable . (lieux d'exercices multiples, pratiques médicales particulière etc..)

Chaque **réponse se veut conforme à notre déontologie** garante de notre crédibilité dans la population et vis à vis des institutions de tutelle.

L'ordre départemental c'est encore la commission entraide, notre site internet, la gestion des gardes, bientôt peut être la gestion de notre certification par le DMP sans arrêt repoussé faute de moyens .

Ces différentes activités occupent régulièrement les conseillers que vous avez élus, en semaine, en soirée voire sur des week-ends ; qu'ils soient tous remerciés pour leur investissement, notre président étant bien entendu le plus sollicité d'entre nous.

Ces différents services qui vous sont offerts, ont un coût qui explique le montant de la cotisation, garante de notre indépendance .

N'hésitez pas à surfer sur le site départemental mais aussi national, très riche d'informations générales sur les positions de notre institution. Consultez également la messagerie sécurisée.

Nous restons à votre entière disposition pour vous aider à répondre à vos interrogations.



Docteur Xavier CRESSENS
Secrétaire Général

SECURITE DES MEDECINS

Le 14 septembre 2013 a eu lieu à PARIS, une réunion de l'Ordre national sur la Sécurité des Médecins.

Le nombre de violences à l'égard des médecins (observatoire de la sécurité des médecins) a été de 822 en 2011 (920 en 2010). Le taux de victimisation (nombre de déclarations par rapport au nombre de médecins) est de 0.41 en 2011 (0,33 en 2003).

L'analyse territoriale montre que le département le plus touché en nombre d'incidents est la Seine St Denis suivi du Nord et lorsqu'on parle en taux de victimisation, la Savoie arrive en 5^{ème} place.

Les Médecins généralistes sont les plus nombreux à déclarer des incidents (56%).

En ce qui concerne les spécialistes, ce sont les ophtalmologues qui arrivent en premier, suivis des psychiatres puis des gynécologues.

Les femmes médecins sont à l'origine de 46% des déclarations alors qu'elles représentent 42% de l'ensemble des médecins.

Ce sont les agressions verbales qui arrivent en tête (66% des déclarations) suivies des agressions physiques (12%) puis les vols. Les agressions augmentent dans le cadre de la médecine de ville (+10% en 2 ans).

Les motifs d'incidents sont variés :

- Reproches relatifs à la prise en charge (25%)
- Vols ou tentatives de vols (21%)
- Le refus de prescription (17%)
- Le temps d'attente jugé excessif (7%)

Un incident sur deux ne débouche pas sur une suite légale.

Devant cette situation, plusieurs initiatives ont été prises :

- Un protocole en vue d'améliorer la sécurité des professionnels de santé va être signé entre l'Ordre des Médecins, les autres Ordres Professionnels et la Préfecture.
- Un responsable de la gendarmerie et à la sécurité publique est désigné et devient l'interlocuteur privilégié.
- Des conseils de sécurité (vidéo surveillance – géo localisation par les médecins de garde etc.) seront donnés par des correspondants formés et compétents.
- Un numéro d'urgence (différent du 17) dédié sera mis en œuvre.
- Une réunion annuelle avec les partenaires sera organisée.

Il est donc conseillé de faire une déclaration systématique à l'Ordre des Médecins devant tout incident et ne pas hésiter à porter plainte à la Gendarmerie. Savoir affronter l'agressivité d'un patient difficile, savoir gérer une situation conflictuelle sont des outils de prévention importants.



Docteur Nicolas RONY
Vice-président de la Commission d'Entraide

L'ENTRAIDE

Voici maintenant plus de 18 mois que le Réseau d'Entraide a été mis en place en SAVOIE et sur la Région RHONE-ALPES.

C'est pour faire face aux difficultés rencontrées par les médecins (deuil, difficultés relationnelles, surmenage, problèmes financiers etc....) que ces dispositifs ont été mis en place.

Nous vous rappelons que vous pouvez contacter :

Soit Madame Geneviève Rambaud du Conseil Départemental de l'Ordre de la Savoie où vous serez redirigé en toute confidentialité vers un des médecins de la Commission d'entraide.

Soit le Réseau ASRA (aide aux soignants de Rhône-Alpes) où un confrère est à votre écoute 7jours/7 et 24h/24.

Nous rappelons que ces intervenants travaillent avec le Réseau d'Entraide depuis sa création.

Au niveau régional, le Réseau ASRA a comptabilisé 168 appels en 18 mois.

Les appels proviennent majoritairement de femmes (dont 18 conjointes de praticiens).

Les motifs les plus fréquemment rencontrés restent l'épuisement professionnel, les situations conflictuelles, les problèmes psychiatriques et enfin les difficultés financières.

Pour tout renseignement complémentaire nous restons à votre écoute :

Conseil de l'Ordre des Médecins de Savoie : ☎ 04 79 71 79 00

ASRA : ☎ 0 805 62 01 33



Docteur Leila OURACI
Trésorière adjointe - Membre de la Commission d'Entraide

PLAINTES ET DOLEANCES

La réception des doléances et plaintes adressée à l'Ordre des Médecins doit se faire par écrit et le plus souvent sous pli recommandé.

Elles concernent des litiges médecins/patients ou médecins/médecins.

La gestion des Doléances se fait comme suit :

Un courrier est rédigé à destination des personnes concernées selon la formule suivante :

« Conformément à la loi et comme il est du rôle du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, nous diligentons une enquête et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de celle-ci ».

La gestion des Plaintes se fait comme suit :

Un courrier est rédigé à destination des personnes concernées selon la formule suivante :

« Par courrier en date dudont vous trouverez ci-après la copie, Mme ou Mr X..... a porté plainte contre vous.

Conformément à l'article 3 du Décret n° 2007-552 du 13 avril 2007, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de Savoie doit organiser une réunion de conciliation.

Celle-ci est fixée audans les locaux de l'Ordre des Médecins.

Vous pouvez éventuellement être accompagné de la personne de votre choix.

Dans le cas où vous seriez accompagné par un Conseil, vous voudrez bien nous faire connaître les noms et qualité de celui-ci et **nous confirmer votre présence** à cette conciliation avant le

Nous vous rappelons que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a pour mission de diligenter les enquêtes concernant les réclamations et les plaintes qui lui sont adressées et qu'il appartient au Conseil Régional Rhône-Alpes de l'Ordre des Médecins d'apprécier « l'existence d'une éventuelle faute » au regard du Code de Déontologie Médicale.

Nous vous remercions donc de nous faire connaître votre version des faits le **plus rapidement possible.**»

Le but de la conciliation est certes, l'écoute des deux parties, la perception d'une information détaillée des faits, tout ceci dans un climat serein permettant d'aboutir le plus souvent à un état consensuel et au retrait de la plainte.

En cas d'échec de cette conciliation et de maintien de la plainte, le dossier est discuté en séance plénière et la plainte est transmise à la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional accompagnée d'un avis favorable ou défavorable émis par l'Assemblée.

Nombre de plaintes pour 2013	12
Nombre de doléances pour 2013	29

La gestion rigoureuse de 29 doléances en 2013 a permis d'en éviter la transformation en plainte. La gestion de 12 plaintes en 2013 a donné lieu à la transmission de 4 plaintes à la Chambre Disciplinaire du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Rhône-Alpes et 8 conciliations ont abouti à un retrait de la plainte.



Docteur Pierre SERMOZ
Vice- président de la Commission des Plaintes et Conciliations

REUNIONS JEUNES MEDECINS DU LUNDI 29 OCTOBRE 2013

Avec la collaboration très active du Docteur Gaëlle CHABERT

Le 29 octobre 2013 a eu lieu la rencontre de l'Ordre avec les jeunes médecins (installés, remplaçants et internes) afin de présenter l'institution ordinale et ses missions ainsi que certains aspects très pratiques de notre exercice

professionnel : réunion très conviviale avec 18 participants cette année ; le contenu de la présentation a été remis à chacun sur une clé USB (et mis en ligne sur notre site)

L'enquête de satisfaction nous montre que cette rencontre est appréciée et nous permet d'améliorer cette communication d'année en année.

Ordre du jour de la réunion Jeunes Médecins

Présentation des Intervenants

Docteur Christiane ALLAIN

1. Présentation de l'Institution

Docteur Jean-Louis VANGI

2. La cotisation ordinale

Docteur Christiane ALLAIN

3. Ma 1^{ère} Licence

Docteur Gaëlle CHABERT

4. Le Remplacement

Docteur Clément ADRA

5. Mode d'exercice

Entraide

PTMG (Praticien Territorial de Médecine

Générale)

Maisons Pluridisciplinaires

Docteur Xavier CRESSENS

6. La Maternité

Docteur Gaëlle CHABERT

8. Les Certificats Médicaux

Docteur Jean- Louis VANGI

7. La Démographie Médicale en Savoie

Docteur Philippe GRANGE

9. Les Plaintes

Docteur Pierre SERMOZ

Par ailleurs, Le Site de l'Ordre (www.cdom73.org) avait été relooké et nous l'espérons beaucoup plus attractif.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



Docteur Christiane ALLAIN
Vice-présidente de la Commission de la Communication



Docteur Gaëlle CHABERT
Membre de la Commission Jeunes Médecins

Exonération de la TLPE pour les plaques des médecins

(Docteur Jean-Louis VANGI)

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins a été saisi à de nombreuses reprises par les médecins ou les Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins sur le paiement de taxes locales réclamées aux médecins par les collectivités territoriales.

En effet, la loi n°2008-776 du 4 août 2008 modifié permet aux communes d'instaurer une taxe locale sur la publicité extérieure frappant les dispositifs publicitaires (codifié aux articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Toutefois, dans la mesure où la profession de médecin est réglementée, notamment dans le Code de la santé publique, et de la même manière, le Code de déontologie médicale réglementant les indications *qu'un médecin est autorisé à faire figurer sur une plaque à son lieu d'exercice*, le Conseil National de l'Ordre des Médecins indiquait aux communes que les plaques professionnelles des médecins sont exonérées de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Nous vous informons que cette interprétation a été confirmée par le Ministère chargé de l'intérieur par courrier en date du 15 octobre 2012. Ces éléments seront rappelés aux collectivités territoriales par voie de circulaire ministérielle.

Ainsi, les plaques professionnelles des médecins respectant les conditions du Code de déontologie médicales sont exonérées de la taxe locale sur la publicité extérieure de plein droit.

De la même manière, *une plaque professionnelle conforme au Code de déontologie médicale (Article 81) apposée directement sur une partie intégrante d'un immeuble et ne faisant pas saillie sur la voie publique, ne peut être regardée comme une occupation en surplomb du domaine public et ne peut donner lieu à l'application d'une redevance d'occupation du domaine public.* Cette interprétation a été confirmée par le Ministère chargé de l'intérieur.

ARNAQUE ANNUAIRE Soyez vigilants... !

(Docteur Jean-Louis VANGI)

Les pratiques déloyales en cause

Depuis plusieurs années des sociétés, le plus souvent situées à l'étranger, proposent aux professionnels (PME, commerçants, artisans, professions libérales, industriels, compagnies d'assurance, associations sportives ou culturelles, collectivités locales, offices du tourisme, musées...) l'insertion de leurs coordonnées dans des annuaires électroniques ou traditionnels. La présentation ambiguë de certaines sollicitations peut laisser croire qu'il s'agit d'une simple vérification d'adresse alors qu'en fait le professionnel se retrouve impliqué dans une commande ferme d'insertion dans un annuaire dont la diffusion (ou l'utilité) n'est pas toujours démontrée ou peut se révéler confidentielle. L'engagement est généralement peu visible sur le document initial et le prix demandé d'autant plus élevé que le contrat est renouvelable automatiquement plusieurs années (généralement pour trois ans). Les montants des prestations facturées sur la base de ces contrats peuvent atteindre environ 1000 euros par an. Ces sociétés qui font quelquefois appel à des sociétés de recouvrement de créances se chargent ensuite de harceler les professionnels pour qu'ils effectuent les versements demandés.

Les professionnels qui ont renvoyé le formulaire signé et qui sont ensuite harcelés pour effectuer les versements ont le sentiment d'avoir été piégés. Certains d'entre eux refusent catégoriquement de payer les sommes réclamées, d'autres finissent par payer, estimant ne pas pouvoir faire autrement ou par lassitude. La plupart de ces professionnels saisissent la DGCCRF ou ses directions départementales ou encore leurs organisations professionnelles.

Dans la plupart des cas ces sociétés ne démarchent que des professionnels situés dans d'autres pays afin d'éviter, dans un premier temps, les enquêtes et les poursuites de la part des autorités de leur pays. Ou bien elles choisissent, pour les mêmes raisons, de s'implanter dans des pays européens ne faisant pas partie de l'Union européenne.

Moyens pour lutter contre ces pratiques

Moyens juridiques : vice de consentement lors de la formation du contrat ou publicité mensongère

La signature d'un tel document constitue un acte contractuel de droit privé dont la validité peut être contestée devant les tribunaux civils, sur la base, par exemple, d'un consentement donné par erreur

La présentation de certains imprimés peut également s'analyser comme une publicité de nature à induire en erreur qui peut donner lieu à des poursuites au plan pénal. Le code de la consommation interdit en effet toute publicité comportant des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur. (article L. 121.1 du Code de la Consommation).

Lorsque la société a son siège en France, les DDCCRF peuvent, sur la base des plaintes et des constatations effectuées, adresser une procédure contentieuse pour publicité mensongère au parquet compétent.

Lorsque les entreprises ont leur siège à l'étranger (et c'est le plus souvent le cas), la coopération administrative mise en place par la DGCCRF avec les autorités administratives d'autres pays européens permet, dans certains cas, d'obtenir des résultats

Vous trouverez sur le site de l'Ordre www.cdom73.org la liste des organismes diffusant des annuaires initiant des manœuvres frauduleuses à l'encontre des médecins.

Article 70 du Code de Déontologie Médicale (article R.4127-70 du CSP)

(Docteur Jean-Louis VANGI)

«Tout médecin est, en principe, habilité à pratiquer tous les actes de diagnostic, de prévention et de traitement. Mais il ne doit pas, sauf circonstances exceptionnelles, entreprendre ou poursuivre des soins, ni formuler des prescriptions dans des domaines qui dépassent ses connaissances, son expérience et les moyens dont il dispose.»

Tout ceci vous semble évident et pourtant repensez-y, si vous n'êtes pas ophtalmologiste, au moment d'établir à la demande de vos patients une prescription de verres correcteurs sur demande de leur opticien...

Conseils pour ne pas se laisser piéger ou pour réagir

Lire attentivement tous les documents qui vous parviennent pour éviter de remplir, signer et renvoyer un document sans savoir quel est son objet précis ;

Se méfier notamment des adresses d'entreprises situées à l'étranger, des boîtes postales et des enveloppes pré imprimées pour la réponse ; En cas de renvoi de ce document par erreur ou faute d'attention, ne pas se laisser intimider et réagir ; Ne pas hésiter à saisir un tribunal civil ou un tribunal de commerce pour demander l'annulation du contrat sur le fondement du vice de consentement ;

Saisir la DDCCRF de votre département d'une plainte afin de lui donner une suite, soit sur la base de la publicité mensongère (si l'entreprise est située en France), soit dans le cadre de la coopération administrative internationale (si l'entreprise est domiciliée à l'étranger). Saisir également l'Ordre des Médecins pour l'inviter à adresser des messages d'alerte à ses adhérents.

Les Mouvements du Tableau

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 15/01/2013



AL HAMMOUD Marine	Spécialiste en Médecine Générale	Installation libérale	Le Corbier
MALLET Nadine	Spécialiste en Médecine du Travail	Salariée	Chambéry
MOUTON Charlotte	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Lanslevillard
ADIDOU Mostéfa		Hospitalier	St Jean de Mnne
BARTHELEMY Amandine	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
FOUCAULT Christine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
CHASTAGNER Catherine	Spécialiste Pathologie cardio-vasculaire	Hospitalière	Chambéry
DE ROSA Michele	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçant	
LINGUANOTTO Laura	Spécialiste en Psychiatrie	Praticien Contractuel	Chambéry
TESSIER Bruno	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	St Alban Leysse
BOURSIER Bruno	Spécialiste en Oto-rhino-laryngologie	Libéral	Aix les Bains
HADJ SADOK Damien	Spécialiste en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libéral	Aix les Bains
EL HOR Raghid	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	Chambéry
YOLOGAZA-BERTHIER Nommy	Médecine Générale	Libérale	Albens
DESSI Alessia	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
MAZET Amaury	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
KREUWEN Alexia	Spécialiste en Médecine Générale	Remplaçante	
MARION Annyck	Spécialiste en Médecine Interne	Hospitalière	Chambéry
NEZZAL-SALEM Nassima	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Hospitalière	Chambéry
DUTROP Claire-Marie	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 12/03/2013

CHASTAGNER Catherine	Spécialiste en Cardio-vasculaire	Hospitalière	Chambéry
DE ROSA Michele	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
LINGUANOTTO Laura	Spécialiste en Psychiatrie	Hospitalière	Bassens
TESSIER Bruno	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	St Alban Leysse
BOURSIER Christophe	Spécialiste en Oto-Rhino-laryngologie	Libéral	Aix les Bains
HADJ SADOK Damien	Spécialiste en Chirurgie Orthopédique et Traumatologie	Libéral	Aix les Bains
EL HOR Raghid	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
YOLOGAZA BERTHIER Nommy	Médecine Générale	Libérale	Albens
DESSI Alessia	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
MAZET Amaury	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
KREUWEN Alexia	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MARION Annyck	Spécialiste en Médecine Interne	Hospitalière	Chambéry
NEZZAL SALEM Nassima	Spécialiste en Radiodiagnostic et Imagerie Médicale	Hospitalier	Chambéry
DUTROP Claire Marie	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
MATZ Charlotte	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Grésy Sur Aix

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 21/05/2013

POP Georges-Victor	Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique	Hospitalier	Albertville
JOUFFRAY Isabelle	Médecine Générale	Remplacements	
SUSSET Vincent	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Chambéry
MENART Michel	Médecine Générale	Médecin retraité	
GARDENAL Martine	Médecine Générale	Médecin retraitée	
PAPILLON Raphaëlle	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
CRISTESCU Mirela-Loana	Spécialiste en Anesthésie-réanimation	Hospitalière	Albertville
HUMBERT Fanny	Spécialiste Dermatologie Vénérologie	Remplacements	
TINCHANT Christine	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	St Jean de Mnne

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 18/06/2013

DELL'ACCIO Thomas	Médecine Générale	Salarié	Aix les Bains
CARAMIDARU Cristian	Spécialiste Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Chambéry
THULLIER Philippe	Médecine Générale		
DE GUIBERT Béatrice	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
BARDON Françoise	Spécialiste en Médecine du Travail	Salariée	Chambéry
SULPIS Stéphanie	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalière	Albertville
CRETINON Matthieu	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
GROSDIDIER Antoine	Spécialiste en Chirurgie plastique esthétique	Libéral	Chambéry
EUDELIN TAZE Séverine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
LAVOLAINE Julien	Spécialiste en Anesthésie-Réanimation	Hospitalier	Chambéry

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 10/09/2013

TURK Julien	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
TADJ Mélanie	Spécialiste en Oncologie Médicale-option oncologie médicale	Hospitalière	Chambéry
GONDRAN Laure	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
CHIRAT Sylwia	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
DUPUY Pierre	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Bozel
LIAIGRE Emmanuel	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
FALGON Jean-Pierre	Spécialiste en Gériatrie	Salarié	Ugine et Albertville
PATRON Marie-Claude	Médecine Générale	Non exerçante	
PICA Gian Matteo	Spécialiste en Hématologie option maladie du sang	Salarié	Chambéry
ARSLANIAN Anna	Spécialiste en Chirurgie Thoracique et Cardiologie	Libérale	St Jean et Modane
VILLAUME Estelle	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
NOBLOT PELTIER Danièle	Spécialiste en Médecine du Travail	Salariée	Bourg St Maurice
GOBET Christine	Médecine Générale	Salariée	Albertville
BRUN Gérard	Spécialiste en Pédiatrie	Salarié	Aix les Bains Cognin
GOVIN Alain	Spécialiste en Rhumatologie	Remplacements	
BARBOUR Stéphanie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
TREBUCHET Anne-Claire	Médecine Générale	Hospitalière	Chambéry
RICHIERO Lionel	Médecine Générale	non exerçant	
BAUDIN Marine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
SENE Gaëlle	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
MERTZ Gabriela-Liliana	Spécialiste en Psychiatrie	Salariée	Challes les Eaux
MEFAREY Antoine	Médecine Générale	Libéral	Challes les Eaux

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 8/10/2013

DESMONTILS Anne-Marie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MAY Alexander	Spécialiste en Ophtalmologie	Libéral	Chambéry
REBOTIER Richard	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Courchevel
BIRLOUEZ Caroline	Médecine Générale	Hospitalière	Albertville
CAMPANA Richard	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Bassens
BALOUTCH Valérie	Spécialiste en Psychiatrie	Libérale	Challes les Eaux
BALOUTCH Nariman	Spécialiste en Psychiatrie	Libéral	Challes les Eaux

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 19/11/2013

WIES Lucile	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
SUCHAIL Frédéric	Médecine Générale	Médecin retraité	
MOUREAU-BOARDMAN Sophie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
FERA Francesco	Spécialiste en Gynécologie Obstétrique	Hospitalier	Chambéry
PAGNY Sylvie	Médecine Générale	Hospitalière	Aix les Bains
DAVID GRUSELLE Aurélie	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	St Genix sur Guiers
REINBOLD Stéphanie	Spécialiste en ORL et Chirurgie Cervico –faciale	Libérale	Albertville
VANLERBERGHE Yann	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Chambéry
RENARD Myriam	Spécialiste en Rhumatologie	Hospitalière	Aix les Bains
VIDON Claire	Spécialiste en Rhumatologie	Hospitalière	Aix les Bains
DE SUREMAIN Aurélie	Spécialiste en Pédiatrie	Hospitalière	Chambéry
MOREL Benoît	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
ROGER Christelle	Spécialiste en Biologie Médicale	Hospitalière	Chambéry
BONOMO Stefano	Spécialiste en Médecine du Travail	Salarié	Albertville
GARNOTEL Laure	Médecine Générale	Remplacements	
CHANDEZ Charlotte	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
PIERRE Antoine	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Chambéry
COLONNA D'ISTRIA Jérôme	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
VUACHET Delphine	Spécialiste ne Gastro-entérologie	Hospitalier	Chambéry
BOUSSON Clément	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MOREL Noémie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
LAUDE Thibault	Spécialiste en Médecine Générale	Salarié	Chambéry
MARSANDE Anne-Laure	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 17/12/2013

LEBEL Caroline	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
BOILEAU Laurent	Spécialiste en Gynécologie-Obstétrique	Libéral	Challes les Eaux
ANTROPE Caroline	Médecine Générale	Remplacements	
ELIAS Jean	Spécialiste en Médecine du Travail	Médecin retraité	
VERDENNE D'ARNOUX Christine	Médecine Générale	Salariée	Chambéry
COSTE Amandine	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
CROUVIZIER-BREBANT Dorothee	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	Frontenex
BRENOT Anne	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MARC Julien	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	

INSCRIPTIONS DES DOCTEURS suite séance plénière du Conseil du 14/01/2014

RAFFOUL Toni	Spécialiste en Chirurgie Viscérale et Digestive	Hospitalier	Chambéry
FAUCON Céline	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	St Sorlin d'Arves
DOS SANTOS	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	Chambéry
SIMONOT Claire	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
CADILHAC Benoit	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
DAVID Nathalie	Spécialiste en Chirurgie Vasculaire	Hospitalière	Chambéry
HSIUNG Laura	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
DEGEORGES Alain	Spécialiste en Radiodiagnostic	Hospitalier	Chambéry
DESBOIS Caroline	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
CAUSAPRUNA Gianfranco	Spécialiste en Médecine du Travail	Salarié	Le Bourget du Lac
BORNAND Loïc	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
AUBOUY Céline	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
BOZIO Guillaume	Spécialiste en Chirurgie Générale	Libéral	Challes les Eaux
BRUNET Claire	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	
MILLET Paul	Médecine Générale	Salarié	Chambéry

RETRAITES DES DOCTEURS

DEROME Olivier	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Albertville
GIRAUD Dominique	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	Le Corbier

TRANSFERTS DES DOCTEURS

MALLION Yves	Psychiatre		CD ISERE
VREVIN Muriel	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	CD RHONE
NICORICI Cristina	Spécialiste en Médecine Générale	Salariée	CD HTE SAVOIE
SAUTY Véronique	Médecine Générale	Remplacements	CD ISERE
MAALEJ Adnène	Médecine Générale	Libéral	CD MEURTHE et MOSELLE
FRION Sandrine	Médecine Générale	Salariée	CD HAUTE SAVOIE
CECCOLI André	Anesthésie-réanimation	Libéral	CD TARN GARONNE
PENNEQUIN Thierry	Médecine Travail	Salarié	CD BOUCHES DU RHONE
FRION Sandrine	Médecine Générale	Salariée	CD HAUTE SAVOIE
NIVET Laurence	Médecine Générale	Hospitalière	CD ISERE
VAURE Julie	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	CD PUY DE DOME
MAIRY Sébastien	Médecine Générale	Hospitalier	CD LOT ET GARONNE
REBIERE Thierry	Anesthésie-réanimation	Hospitalier	CD GARD
GIOSAN Nadia	Radiologie	Hospitalier	CD de l'AIN
DESPRES Renaud	Médecine Générale	Libéral	CD HAUTE SAVOIE
YOLOGAZA BERTHIER Nommy	Médecine Générale	Libéral	CD HAUTE SAVOIE
BLANCHARD Jean	Médecine Générale	Salarié	CD GARD
DIAT Françoise	Angiologie	Libérale	CD CONSEIL NATIONAL
PORACCHIA Anne-Christine	Spécialiste en Médecine Générale	Libérale	CD Nouvelle Calédonie (CN)
POURCHEZ Christophe	Médecine Générale	Hospitalier	CD VILLE DE PARIS
LINGUANOTTO Laura	Psychiatre	Hospitalière	CD Pyrénées Atlantiques
ADIDOU Mostefa	Radiologie	Hospitalier	CD ISERE
GYORI Kinga	Radiologie	Remplacements	CD ISERE
BOISSEAU Dorothée	Spécialiste en Médecine Générale	Hospitalier	CD DE l'AIN
BECKER Noémie	Spécialiste en Médecine Générale	Remplacements	CD HAUTE SAVOIE
VAN NGUYEN Charles	Spécialiste en Médecine Générale	Libéral	CD du VAR
LUCIA Jean-Marc	Médecine Générale	Remplacements	CD HAUTE SAVOIE-
CARPENTIER-PLANCHON Valérie	Médecine Générale	Salariée	CD HAUTE SAVOIE
TIMOTIN-LADO Liliana	Médecine Générale	Hospitalière	CD ISERE
ZEBICHE Yann	Médecine Générale	Hospitalier	CD LANDES
RICARD Olivier	Médecine Générale	Salarié	CD JURA

Nécrologie

Docteur Jacques MALAVAL	Médecine générale
Docteur Pierre COQUET	Neuropsychiatre
Docteur CHICHIGNOUD Guy	Médecine Générale
BREMANT Suzanne	Anesthésiste
DIDIER Marcel	Médecine Générale
FERRAND Patrice	Dermatologue
FARCY Jacques	Médecine générale